



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20251222-25007354-AR

**DRH/2025/N° 01 EM**

S<sup>2</sup>LOW

**OBJET** : Liste d'aptitude au grade de technicien territorial par voie de détachement au titre de l'année 2025 dans le cadre du dispositif expérimental pour les agents en situation de handicap

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique, notamment son article 93 créant, temporairement, au bénéfice des fonctionnaires en situation de handicap une voie dérogatoire de promotion interne ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie de détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et en particulier l'article 1 et le titre II,

Vu l'arrêté n°25004887 fixant au titre de l'année 2025 le nombre d'emplois offerts au détachement prévu par l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu les textes réglementaires pris en application des codes susvisés,

Vu la délibération adoptant le budget primitif principal pour 2025,

Vu la délibération portant adoption du tableau des emplois,

Sur proposition de l'Autorité Territoriale,

**ARRÊTE** M° 25007354

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial par voie de détachement dans le cadre du dispositif expérimental pour les agents en situation de handicap au titre de l'année 2025 est établie ainsi qu'il suit :

- ANTKOWIAK GUILLAUME
- BAILLOEUIL FREDDY
- BLEHAUT PATRICK
- BOEZ ERIC
- BOURSAULT FABRICE
- BRESSON JEROME
- BROUSSE OLIVIER
- CANDELIER MATTHIEU
- CARLIER JEAN BERNARD
- DE SAINT RIQUIER EMMANUEL
- DEGEZELLE FRANCK
- DESORMAIS LIONEL
- DEVERITE JEROME
- DOMINICUS PHILIPPE
- DUBOS DAVID
- DUCATEL DOMINIQUE
- DUPUIS VALERIE



Région

**Hauts-de-France**

- FIQUET ANGELIQUE
- FOURRIERE FRANCOIS
- GOHIER PHILIPPE
- HEREDIA JOSE MARIA
- HESPEL DAVID
- LEMAIRE DIDIER
- LEMAIRE REGIS
- LONGUEPEE FABRICE
- MARIE BRUNO
- MARLARD GREGORY
- MASSART ERIC
- MERLEN DYLAN
- MYLLE YANNICK
- NAMOUDI SMAIL
- PLATTEEUW RUDY
- PLESSIER BENOIT
- PLOUVIEZ THIERRY
- PRUVOST BENOIT
- QUENEZ FREDDY
- QUEVAL LAURENT
- SAVREUX ISABEL
- SELLIER FREDDY
- SOYEZ PHILIPPE
- STERCKEMAN GILLES
- STRAZER DAMIEN
- SURGEON SANDRINE
- TELLIER MARC
- THIRY GINO
- THOMAS FABRICE
- TOP DOMINIQUE
- VALEMBOIS YANNISS
- VANDERSCHOOTEN FRANCK
- VANSUYPEENE ERIC
- VERHEYDE JOCELYNE
- VION BLANDINE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20251222-25007354-AR

S<sup>2</sup>LOW

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent acte peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs, par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.

**ARTICLE 3** : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent acte.

Lille, le **22 DEC. 2025**

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional